

Les courses proposées respectent la réglementation des courses Hors-Stade
https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2020.pdf

Le règlement du RELAIS combiné tir laser

2x 2,5 kms

Article 1 – Organisation

En supplément de la course pédestre en nature nommée « Tous au TAF2 » organisée le Dimanche 01 Mars 2020 à 10h à Berdoues par le Foyer Socio Éducatif du lycée Alain-Fournier de Mirande est proposé un relais combiné tir laser 2 X 2,5kms.

Article 2 – Le parcours

Le parcours se fera sur la commune de Berdoues.

Article 3 – Inscriptions

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Les inscriptions seront possibles par bulletin à récupérer sur le site de l'ENT du lycée Alain-Fournier et à renvoyer à l'adresse donnée. **Tarif 5 euros/personne.**

L'inscription le jour de la course entraînera une majoration de 1 euro.

- **Pour les licenciés de la FFA, la remise du dossard se fera sur présentation de la licence en cours de validité.**
- **Pour les non licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la course, est obligatoire.**
- La compétition est autorisée aux majeurs et mineurs (**à partir de la catégorie Benjamins – 2007 & 2008**). Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. **Voir document type en annexe**

Le retrait des dossards se fera le jour de la course à partir de **9H** à la salle des fêtes de Berdoues.

Le dossard devra être porté en évidence sur la poitrine. Le coureur qui ne respecte pas cette règle sera disqualifié.

Article 4 – Déroulement de la course

Le départ de la course sera donné à **10H15 dans la cour de l'école de Berdoues**. Le départ et l'arrivée sont au même endroit. **L'épreuve consiste à effectuer une course d'environ 2,5 km suivie par une série de 5 tirs laser sur cible. Les tirs s'effectuent debout. Pour chaque cible ratée, le concurrent écope de tours de pénalité avant le départ du 2eme relayeur ou du franchissement de la ligne d'arrivée. Afin d'éviter que se forme une file d'attente devant les cibles, un départ (10 concurrents) aura lieu tout les 1/4 d'heure entre 10h15 et 11h30 (si besoin).**

RAVITAILLEMENT : 1 ravitaillement (eau, sodas, fruits secs) à l'arrivée.

Article 5 – Récompenses

Seront récompensés les 3 premières équipes au scratch.

Article 6 – Sécurité

Les traversées des routes seront sécurisées par signaleurs bénévoles. Une équipe de secouristes sera sur place pour les premiers soins. Une liaison téléphonique permanente sera mise en place avec les services de secours.

Article 7 – Annulation

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés, sauf avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve et sur présentation de celui-ci.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de la course, d'arrêter la course, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Article 8 – Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de la course, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de communication sur la course.

En signant ce règlement, les coureurs autorisent les organisateurs à exploiter les images de la course.

Article 9 – Responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile auprès de la MAIF.

Le Foyer Socio Éducatif décline toute responsabilité pour les accidents immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve.

Article 10 – Vols et dégradations.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation commis lors de la manifestation.

Article 11 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

AUTORISATION PARENTALE POUR UN PARTICIPANT MINEUR

Je soussigné(e) Nom et prénom :

.....

**agissant en qualité de père, mère ou représentant légal (rayer la
mention inutile) autorise**

(nom et prénom) :.....

né(e) le :.....

**a participer à l'épreuve de course en relais 2 X 2,5kms combiné
laser organisée par l'association Foyer Socio Educatif du Lycée
Alain-Fournier.**

**Je donne l'autorisation de soins sur mon enfant si cela s'avérerait
nécessaire.**

DATE :

SIGNATURE :